

Web et courriel

adresse électronique

sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME

<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national

<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

Ruven GONZALEZ DR Centre	Emmanuelle SALAZAR DR Franche-Comté
Denis MAZAUD Angers	

Délégués du personnel

Chantal LENOIR Véronique LOISON Centre d'Angers	Maryse SERVANT Walter PERSELLO Centre de Valbonne
Anne FONTAINE DR Réunion	Patrick EVEN DR Bretagne
Véronique JACQUAT DR Lorraine	Maud BÉRAUD DR Centre

Élus & représentants au CE

Didier CHÉREL Anne POMART Centre de Valbonne	Laurence MÉCHIN Thérèse GIORDANO Centre de Paris
Stéphane LECOINTE DR Bretagne	Joël GOARIN Centre d'Angers
Catherine GUIMARD DR Centre	Michel CAIREY-REMONNAY DR Franche-Comté
Ackli ASSAL DR Picardie	Emmanuel DAVID DR Midi-Pyrénées

Représentant au CA

André TUEUX
DR PACA

Bulletin d'information aux
personnels de l'ADEME

N°72

9 juillet 2013

Flash Info

Lisez le dernier
SiNousEn Parlions

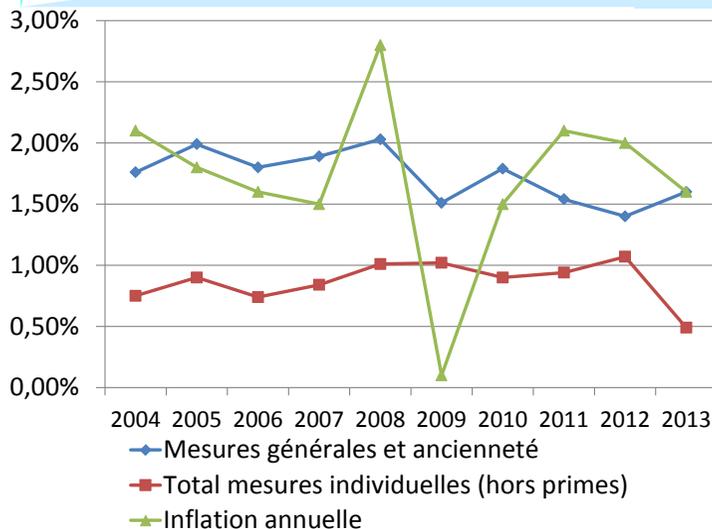


Le SNE-FSU signe l'accord salarial 2013

Malgré un cadrage faible cette année (+2,2%) expliqué par le contexte économique national, un accord a pu être trouvé avec la direction. Nous avons obtenu que ce faible cadrage ne pénalise pas les mesures collectives afin de garantir le pouvoir d'achat de tous. Cela faisait plusieurs années que le SNE-FSU n'avait pas signé.

Cet accord prévoit, en niveau :

- Des mesures générales à 0,77%
- Une ancienneté de 0,83%
- Des mesures individuelles à 0,49% dont 550 points réservés aux changements de fonction et 454 points pour les mesures individuelles au mérite.
- Des primes individuelles ou à des collectifs de travail d'un montant de 350 € net
- Une part variable pour les membres du CODIR de 2000 € bruts



Ce que nous avons obtenu :

- Une augmentation des mesures générales pour tous à 0,77% au 1^{er} mars. Le SNE a demandé d'appliquer la mesure à cette date pour que l'ensemble 'mesures générales et ancienneté' atteigne 1,6% et couvre ainsi exactement l'inflation prévisionnelle 2013 (proposition SNE).
 - Affecter au minimum 50% des primes à des collectifs de travail (proposition SNE).
 - Le même nombre de primes individuelles que de primes à des collectifs de travail et d'un même montant (proposition SNE).
 - Ne pas augmenter la part variable du Codir de 0,05 à 0,07% (en moyenne elle restera à près de 2000€ tout de même)
 - Assurer une transparence relative des primes attribuées. L'affichage ne sera toujours pas nominatif mais nous aurons la distribution par échelles et par direction.
- La contrepartie de ces mesures c'est que les mesures individuelles tombent de fait à 0,49% (moitié de 2012).

Ce que nous n'avons pas obtenu* :

- des mesures générales à hauteur de l'inflation (sans l'ancienneté) ;
- la suppression de la part variable du CODIR, très inégalitaire ;
- la suppression totale des primes ;
- la transparence totale sur les primes (liste de noms comme les promotions).

*mais que nous continuerons à revendiquer !